

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1108)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 190

présenté par

M. Poisson, M. Saddier, M. Guaino, M. Marty, M. Perrut, M. Guilloteau, M. Sermier,
M. Verchère, M. Courtial et M. Daubresse

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.